

Compte rendu

Ouvrage recensé :

LECOURS, André (dir.), *New Institutionalism. Theory and Analysis*, Toronto, University of Toronto Press, 2005, 366 p.

par Raúl Bernal-Meza et Gustavo Alberto Masera

Études internationales, vol. 38, n° 3, 2007, p. 421-424.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/016555ar>

DOI: 10.7202/016555ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

sitent pas à explorer la signification des enjeux environnementaux à l'aune de courants théoriques ou d'auteurs critiques comme Nietzsche ou Habermas qui n'ont pourtant pas réellement abordé de front les questions écologiques. L'objectif de cet exercice hautement spéculatif est de construire un dialogue entre ces deux domaines qui tendent à s'ignorer et de tenter de proposer de nouveaux cadres théoriques pour repenser les relations internationales à l'intérieur d'un paradigme plus ouvert aux enjeux écologiques.

Cependant, l'éclectisme brouillon de l'ouvrage et surtout sa perspective extrêmement abstraite rendent cet effort de synthèse assez confus et souvent difficile à cerner. La plupart des chapitres, en particulier les trois derniers, semblent tourner dans le vide des abstractions théoriques en mobilisant divers concepts issus de différents courants de pensée mais sans jamais véritablement réussir à proposer une synthèse éclairante ou constructive sur la question. Mis à part les premiers chapitres, qui évoquent de façon assez elliptique quelques problèmes environnementaux contemporains, en particulier celui du réchauffement climatique, l'écologie apparaît dans l'ouvrage comme un concept philosophique abstrait, vidé de sa substance et de son ancrage dans la réalité biophysique des écosystèmes. L'écologie semble ainsi un concept flou, utilisé pour élaborer des réflexions alambiquées qui semblent flotter en apesanteur par rapport aux préoccupations concernant la préservation des écosystèmes, dont le réalisme est même critiqué dans l'ouvrage.

Malgré le caractère décousu du livre et des concepts mobilisés, la nécessité d'une intégration théorique entre le domaine de l'écologie et celui de la pensée critique est sans cesse réaffirmée tout au long des chapitres, comme une sorte de fil conducteur. Si ce fil conducteur ne conduit pas à une idée ou à une théorie précise, il permet toutefois d'explorer dans un style cependant souvent obscur les liens improbables entre l'écologie et divers courants de pensée dont les préoccupations de départ ont le plus souvent peu de choses à voir avec la protection de l'environnement : Nietzsche, les penseurs de la postmodernité, Habermas, ou encore le constructivisme social.

En dépit de ces lacunes, cet ouvrage intéressera certainement les philosophes ou les sociologues de l'environnement en quête de dépaysement intellectuel et de modèles théoriques critiques pour remettre en cause les approches plus classiques des relations internationales et des problèmes environnementaux.

Olivier BOIRAL

*Faculté des sciences de l'administration
Université Laval, Québec*

New Institutionalism. Theory and Analysis.

LECOURS, André (dir.). Toronto, University of Toronto Press, 2005, 366 p.

L'ouvrage de A. Lecours aborde la politique comparative traditionnelle, le nationalisme, les transitions démocratiques et les systèmes de partis politiques dans la perspective du nouvel institutionnalisme (NI) et les examine à la lumière de la science politique canadienne. Il contient

15 chapitres divisés en cinq parties et une introduction générale. Dans celle-ci, Lecours situe le débat dans son contexte plus large, présente le livre et définit les catégories-clés comme *institutions*, *changement institutionnel* et *questions méthodologiques et épistémologiques*. Dans le premier chapitre, *New Institutionalism. Issues and Questions*, Lecours expose la présence et l'évolution du nouvel institutionnalisme aux États-Unis, en Europe et au Canada. Il signale que les nouveaux institutionnalistes ont donné la primauté analytique aux institutions, mais que des divergences substantielles – sur la question de savoir comment l'analyse institutionnelle doit être concrètement menée – subsistent. Comme d'autres l'ont suggéré par ailleurs, il risque d'y avoir à la fois confusion théorique et conceptuelle et défaut d'explication ou de nouveauté dans cette perspective qui ne représente en fait rien de très nouveau pour la discipline, à travers des débats qui ont impliqué des académiciens pour la plupart nord-américains. Pour l'auteur, le nouvel institutionnalisme ne constitue en effet pas une école théorique cohérente et unifiée.

La première partie, *Theoretical Reflections on New Institutionalism*, orientée vers la réflexion théorique, comprend trois articles qui abordent la nature des institutions, le processus de changement institutionnel et des aspects complexes sur le plan conceptuel liés à la méthodologie ou à l'épistémologie des études institutionnelles. Daniel Béland, dans *Ideas, Interests, and Institutions. Historical Institutionalism Revisited*, suggère qu'on a été témoin dans les années 90 d'une

réintégration d'éléments sociaux dans le corps original de l'institutionnalisme, mais également de la nécessité d'en arriver à une compréhension plus approfondie encore de la relation entre les idées, les intérêts et les institutions. Siobhán Harty, dans *Theorizing, Institutional Change*, développe une conceptualisation du changement institutionnel dans une perspective institutionnaliste, en arguant qu'il y a deux conditions préalables au changement institutionnel : la perte de légitimité des institutions existantes et les calculs des acteurs prévoyant des bénéfices supérieurs aux coûts de ce changement institutionnel dans leur horizon de temps. Hudson Meadwell, dans *Institutions and Political Rationality*, conteste la distinction théorique du nouvel institutionnalisme qui ne peut être différencié facilement de l'approche non-institutionnaliste, parce que ses concepts sont souvent utilisés par des analystes qui ne se présentent pas comme des *institutionnalistes*.

La seconde partie, *Institutionalist Theory in Canadian Politics*, avec les contributions de Miriam Smith et de Linda Cardinal, donne une vision d'ensemble de l'apport de la théorie institutionnaliste à la science politique canadienne, dont les particularités concernent plutôt des questions de détails et de consensus. Les deux contributions examinent à la fois jusqu'à quel point le champ politique canadien comporte une tradition institutionnaliste, et comment cette tradition se compare avec le nouvel institutionnalisme, tout en évaluant son impact sur la recherche contemporaine en politique canadienne.

La troisième partie, *New Institutionalism in Comparative Politics*, comprend trois articles qui explorent la contribution du nouvel institutionnalisme aux thèmes liés aux études de politique comparée : transitions démocratiques, nationalisme et *party aggregation*. Mamoudou Gazibo, dans *New Institutionalism in Comparative Politics*, considère que si le nouvel institutionnalisme a bien influencé les études sur la démocratisation, à partir de la conceptualisation de la démocratie en termes de formes institutionnelles, il souffre par contre, de par sa préférence théorique pour l'ordre, d'une faiblesse interne qui limite fortement sa capacité à éclaircir vraiment le thème des transitions démocratiques. Dans le chapitre le plus élaboré du livre, *Structuring Nationalism*, André Lecours traite la question du nationalisme. Il estime que c'est un domaine d'étude qui comprend plusieurs sujets critiques et dont la pertinence est durable, comme l'origine ancienne ou moderne des nations, le caractère ethnique ou civique du nationalisme, les conséquences des mouvements nationalistes, ou encore les stratégies de gestion (le fédéralisme et l'autonomie), par exemple. Csaba Nikolenyi, dans *Institutional Change and Its Consequences. The Rational Foundations of Party System Change in India*, examine les conséquences du changement institutionnel dans le système de partis de l'Inde, en offrant une explication sur la transition démocratique qui a donné lieu à un système multipartiste où le gouvernement de coalition est devenu la norme, comme résultat des options rationnelles choisies par les acteurs politiques.

La quatrième partie, *New Institutionalism and Public Policy Analysis*, se concentre sur la contribution du nouvel institutionnalisme à l'analyse des politiques publiques. Éric Montpetit, dans *Westminster Parliamentarism, Policy Networks, and the Behaviour of Political Actors*, examine pour sa part l'influence des structures institutionnelles dans la formulation des politiques. L'architecture de l'État canadien génère des réseaux politiques qui sont structurés de manière particulière et suivant des logiques différentes de celles des réseaux anglais. Denis Saint-Martin et Alexandra Dobrowolsky analysent dans leur chapitre *Social Learning, Third Way Politics, and Welfare State Redesign* le sujet de la réorganisation de l'État en relation avec l'apprentissage social et les alternatives proposées par la *troisième voie*, en comparant les cas de la Grande-Bretagne et du Canada dans leur application de politiques centrées sur l'enfance. Dans *National Institutional Veto Points and Continental Policy Change. Failing to Amend the US-Canada Migratory Birds Convention*, Luc Juillet examine ensuite l'influence du contexte institutionnel sur le comportement des acteurs politiques. Il analyse dans une perspective comparée la capacité d'exercer le veto institutionnel dans les deux pays pour montrer les implications possibles dans les changements de politiques de portée continentale.

La cinquième partie, *Institutionalist Analysis in International Relations*, est consacrée au lien entre l'approche du nouvel institutionnalisme et les relations internationales et l'impact que celui-ci a eu sur ces dernières ; elle montre comment le nouvel

institutionnalisme peut être utilisé pour améliorer la vision d'ensemble sur trois problèmes centraux des relations internationales : souveraineté, guerre et paix, et reconnaissance diplomatique. Norrin M. Ripsman, avec *Moving beyond (or beneath) the Democratic Peace Theory. Intermediate-Level-Institutions and Foreign Security Policy*, présente une approche centrée sur les institutions politiques nationales pour l'utiliser dans l'analyse de la guerre et de la paix. Der-Yuan Maxwell Wu, dans *Canada and the Global Diffusion of « One China »*, explique comment le concept dit d'une seule Chine a été institutionnalisé, malgré l'existence évidente de deux gouvernements qui contrôlent chacun des unités territoriales distinctes. Pour terminer, Jeremy Paltiel, à travers *Constructing the State. Sovereignty in Comparative and International Perspective. The View from East Asia*, se penche sur l'État et sur le concept de la souveraineté qui lui est étroitement lié, en analysant les cas de la Chine, du Japon, de la Corée du Sud et de Taïwan.

Le livre offre une synthèse de l'état des lieux du sujet traité et aspire à évaluer de manière équilibrée les apports canadiens à la pensée politique contemporaine, ce qu'il réussit de façon assez satisfaisante.

Raúl BERNAL-MEZA
et Gustavo Alberto MASERA

CERIAL, Mendoza, Argentine

DROIT INTERNATIONAL

Relations internationales. La scène internationale contemporaine.

TERCINET, Josiane. *Coll. Le droit en plus, tome 1, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006, 272 p.*

Comment préparer les étudiants en droit qui veulent se spécialiser en droit international public ? Il y a évidemment l'approche juridique, mais celle-ci ne peut être complète ni suffisante si elle ne repose pas sur une base de connaissances en histoire et en analyse de la réalité internationale contemporaine. Josiane Tercinet offre à ces étudiants une approche originale dans le domaine des relations internationales en vue justement de les préparer au droit international public. Elle le fait en deux tomes. Ce premier tome englobe une présentation du droit international à partir d'une approche axée sur la science politique.

L'approche est classique. Elle commence par une brève présentation historique de la formation de la société internationale allant de la fin du xv^e siècle jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Divisée en trois sections, cette présentation s'arrête dans un premier temps en 1814, période des grandes découvertes et de la naissance en Europe de l'État moderne. Suit l'institutionnalisation de la société internationale pendant le siècle de paix entre 1815 et le début de la Première Guerre mondiale. C'est la phase non seulement du concert européen, mais aussi de la genèse des organisations internationales à but technique et des tentatives de prévenir les conflits